

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, salle de la Tuilerie, après convocation légale le 24 juin 2022 sous la Présidence de Monsieur BARSSE Francis, Maire.

Étaient présents :

Mmes TRALLERO Brigitte, CARRETIER Evelyne, SALVIGNOL Caroline, MM. MATHIEU Pierre, CALAS Jean-Pierre, GROSSE Jean-Philippe, adjoints.

Mmes TREMOLIERES Marie-Ange, TISSERAND Laure, TENZA Nathalie, PERIE Nathalie, MOURRUT Frédérique, CUBELLS BOUSQUET Françoise, DUHEN Amandine, conseillères municipales.

MM. MOUSTELON Alain, CONTY Bruno, LAMY André, CONIL Romain, LACAZE Lorenzo, ESTIMBRE Dimitri, TELLO Jacky, BENAZECH Jacques, conseillers municipaux.

Absents excusés :

CAUSSE Florence
JUSZKIEWICZ Richard
MAHIEU Grégory

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 034-213400286-20220630-2022_06_081-DE

Procurations :

TOUET Magalie	à	Pierre MATHIEU
PIOTON Sarah	à	Francis BARSSE
BOITARD Adeline	à	Dimitri ESTIMBRE
BARBUSCIA Patrick	à	Dimitri ESTIMBRE

A l'unanimité des suffrages, Mme TRALLERO Brigitte a été élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée

Objet : Motion contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Langevin Wallon

Lundi 27 juin 2022 le rectorat a pris la décision de fermer une classe à l'école élémentaire Langevin Wallon de Bédarieux malgré la mobilisation de la communauté éducative, des élus locaux et des parlementaires.

Cette décision a été prise en tenant compte des effectifs théoriques au mois de mai sans mise en garde préalable.

Cependant, la population de Bédarieux est relativement mouvante et de nombreuses inscriptions se font dans le courant du mois d'août et après la rentrée de septembre.

Il est expliqué que cette suppression d'une classe aura pour conséquence une moyenne des effectifs ne dépassant pas 22 élèves par classe, malheureusement ce chiffre ne tient pas compte des réalités du terrain.

En perdant cette classe, nous perdons la possibilité d'avoir 3 classes de CP à 15 élèves ce qui était essentiel jusqu'à présent pour nos élèves dont un grand nombre est en difficulté sociale ou familiale.

De plus, la commune a toujours mis l'éducation et la politique enfance parmi ses priorités. En illustre notre plan de rénovation des écoles avec plus de 900 000 € de travaux à l'école primaire.

Dans le même temps, la ville de Bédarieux a été choisie par l'éducation nationale pour être pilote dans le cadre des « territoires numériques éducatifs ».

Alors que l'Etat dédouble les classes de CP à Montpellier ou Béziers dans des communes QPV bénéficiant des classifications REP ou REP +, que dans le même temps des moyens sont mis dans les écoles très rurales, notre ville, classée Quartier prioritaire de la Ville, bourg centre de zone rurale

se voit sanctionnée par la fermeture d'une classe.

Certes, les effectifs doivent baisser légèrement cette année, mais le recensement INSEE réalisé en début d'année, montre une augmentation de la population de la commune de 3%. Dans le même temps un lotissement va sortir de terre cet année et à compter de l'année prochaine une ZAC permettra de proposer 15 logements par an pendant 10 ans.

Aussi, le conseil municipal de la ville de Bédarieux considère qu'à travers cette décision de fermeture, l'inspection académique applique aveuglément une logique comptable et déconnectée des territoires.

Cette dernière porte directement atteinte aux conditions d'études de nos enfants, à leur réussite, aux conditions de travail et à l'implication même des enseignants.

L'école est l'institution fondamentale de la République, celle qui lui donne son sens et sa grandeur. C'est la victoire de l'accès au savoir pour tous, de l'égalité des chances, l'élément incontournable de la démocratie et de la citoyenneté.

Sans cela, il n'y a pas de société de progrès, de société solidaire, de société responsable, de société fraternelle.

Le conseil municipal demande donc aux services du rectorat de revenir sur leur décision de fermeture de classe afin de conserver dans notre école un service public efficace.

Madame Magalie TOUET ne participe pas au vote

Le conseil municipal à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE :

- d'approuver cette motion

Ainsi fait et délibéré à Bédarieux.

Pour copie certifiée conforme,
LE MAIRE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Sous-préfecture le

Et de la publication le

Réf/2022-06-081

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 034-213400286-20220630-2022_06_081-DE